

PIERRE LABANT

LE DISPOSITIF SPATIAL AGROFORESTIER À LA CROISÉE DES CHAMPS, UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE EN FRANCE

NOTE DE LECTURE DU COLLECTIF PAP

Mai 2018

Dans sa thèse, Pierre Labant s'attache à comprendre d'où proviennent les difficultés rencontrées pour une généralisation de l'agroforesterie au sens large (haies, arbres intraparcellaires, arbres champêtres isolés ou alignés..) auprès d'un nombre plus important d'agriculteurs.

Les fonctions positives que peuvent jouer ces dispositifs spatiaux sont pourtant nombreuses et couvrent plusieurs champs disciplinaires. En effet, des arbres bien localisés dans le terroir agricole facilitent la mise en place de systèmes de production agro-écologique en améliorant la matière organique des sols, en favorisant le développement des auxiliaires, en protégeant les cultures et le bétail contre les excès du climat ; ils jouent également un rôle favorable pour l'environnement car ils limitent l'érosion ou les inondations, captent le CO², filtrent les pollutions des sols, de l'eau et de l'air, enrichissent la biodiversité ; enfin ils peuvent contribuer à améliorer les résultats économiques de l'exploitation grâce aux économies d'intrants chimiques rendues possibles et à la vente du bois des arbres pour en faire des plaquettes ou du bois d'œuvre. Pourtant ces constats largement développés par les promoteurs de l'agroforesterie ne suffisent pas à entraîner massivement les agriculteurs engagés dans des systèmes de production conventionnels. Si les agriculteurs ne sont pas volontaires, voire militants, toutes ces raisons de planter des arbres n'apparaissent pas suffisamment convaincantes.

En détaillant finement les mesures de soutien et les règlements actuels, Pierre Labant fait le constat que chaque procédure, même quand elle s'appuie sur un argumentaire assez global, n'offre des outils que pour traiter un seul des aspects de l'agroforesterie. Par exemple les mesures agri-environnementales de la politique agricole commune ou celles du premier pilier s'intéressent à l'amélioration de la biodiversité sans prendre en compte les conditions réalistes d'une bonne exploitation forestière des arbres ou haies plantés. Celles-ci demandent une masse suffisante de bois pour réaliser des chantiers d'exploitation forestière rentables. Il en est de



même des politiques écologiques telles que la trame verte et bleue ou les politiques forestières qui n'intègrent pas les logiques agricoles.

Ce constat conduit Pierre Labant à proposer la création d'une procédure qu'il dénomme Réseau collectif agroforestier, RCA, pour définir les périmètres les mieux adaptés à une promotion et une gestion collective de l'arbre champêtre intégrant notamment les arbres agricoles, les arbres de bords de rivières ou ruisseaux et les alignements le long des routes, publics ou privés. Ces réseaux en incluant notamment les propriétaires, les agriculteurs, les élus, les forestiers pourraient bénéficier des compétences de chacun dans son domaine, profiter des aides provenant des différents horizons et convaincre les ruraux, et pas seulement les agriculteurs, de progresser dans leurs engagements en faveur de l'arbre champêtre. Cette idée a été bien reçue par les différents partenaires d'une région de grande culture du Gers où elle a été testée. Elle semble assez complémentaire des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif bois énergie qui se mettent en place dans les zones bocagères de l'Ouest de la France.

Pierre Labant défend donc la thèse selon laquelle, pour mettre en œuvre les nouveaux paysages de l'agroforesterie, il ne suffit pas de travailler sur les seuls protocoles techniques. Il convient de modifier le paysage administratif et organisationnel de façon à ce qu'il facilite les démarches croisées, adaptées à chaque contexte et capables d'entraîner des populations variées. Un point de vue soutenu également par le collectif PAP.

Régis AMBROISE
03/05/2018

Pour lire la thèse de Pierre Labant : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01707321>

